

CENTRE

Axe 1 : Prise en charge des patients et résidents

## **Module n°2 : L'entretien prénatal précoce : formation socle (Module 1B)**

### **Contexte**

---

L'entretien prénatal précoce (EPP), créé par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 est une intervention de prévention devenue obligatoire depuis le 1er mai 2020. Cette réforme prioritaire s'inscrit dans le cadre du chantier interministériel des 1 000 premiers jours de l'enfant et plus particulièrement du « parcours des 1000 premiers jours », dont l'entretien prénatal précoce constitue le premier moment clé. Le déploiement de l'EPP : un enjeu d'information et de formation. Afin que cette mesure remplisse pleinement ses objectifs, il convient d'en accompagner la promotion sur l'ensemble du territoire national, en informant directement les futurs parents concernés et en sensibilisant les professionnels de santé. Plus spécifiquement, les médecins et sages femmes doivent être en mesure à la fois :

- D'informer les femmes et les couples de l'existence de l'EPP le plus précocement possible au cours de la grossesse
- De réaliser cet EPP ou d'orienter vers un professionnel le réalisant et permettre la mise en œuvre d'un travail en réseau autour des différents professionnels exerçant dans le cadre de la périnatalité

### **Objectifs**

---

- Réaliser un entretien prénatal précoce selon les recommandations de la HAS : de la conduite de l'entretien à la transmission et au travail en réseau
- Connaitre les principes, objectifs, enjeux de l'Entretien Prénatal Précoce
- Maîtriser les techniques relationnelles permettant l'ouverture d'un dialogue et adapter sa posture
- Identifier les thèmes à aborder avec la femme en prenant en compte les facteurs liés à son environnement (somatique, psycho-affectif et social)
- Identifier les compétences et les vulnérabilités de la femme / du couple et la / les positionner en tant que partenaire(s) de soins
- Repérer les partenaires, ressources et dispositifs locaux d'accompagnement en périnatalité et être en capacité de les solliciter si nécessaire
- Construire avec la femme / le couple les modalités de transmission aux autres professionnels intervenants et les mettre en œuvre

# Renseignements complémentaires

---

Module 1 en e-learning Financement : Crédits mutualisés Anfh dans la limite des fonds disponibles

## Programme

---

### JOUR 1

- Ce que devenir parent représente pour les femmes / couples.
- Ce que l'accompagnement représente pour les professionnels
- Les techniques relationnelles permettant l'ouverture du dialogue dans le cadre de l'EPP
- Identification des thèmes à aborder et prise en compte des facteurs environnementaux (somatique, psychoaffectif, social) de la femme / du couple
- Compétences et vulnérabilités / modalités permettant de favoriser les ressources parentales

### JOUR 2

- Identification des ressources et dispositifs locaux d'accompagnement en périnatalité
- Typologies possibles d'actions coordonnées
- Construction des modalités de transmissions aux autres professionnels
- Co-définition du parcours de soins avec la femme / couple en fonction de ses/leurs besoins
- Enjeux de décloisonnement des pratiques Ville / Hôpital / PMI

**Public**

**Sages femmes - Médecins**

**Sage-Femmes & Médecins**

**Exercice**

**2026**

**Code de formation**

**AFN 2022**

**Nature**

**AFN**

**Organisé par**

**FormAvenir Performances - Fin de marché 12/06/2026**

**Durée**

**14 heures**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**